

TITRE : Découverte du système « PPMS »

CIBLE : Classe de 2nd Bac Pro MELEC

CONTEXTE

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève découvre le principe des systèmes de PPMS et compare les différentes technologies existantes

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS

LIENS ASSOCIES

https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_particulier_de_mise_en_sûreté

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

ACTIVITÉS METIERS

- **A1** : préparation
- **A2** : réalisation
- **A3** : mise en service
- **A5** : communication

- T 1-1/TA 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple / prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser dans leur environnement

- T 1-2 : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution

- T 2-1=TA 2-1 : organiser le poste de travail

- T 3-2/TA 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation / participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation

- T 5-2=TA 5-1 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-CO1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte
 - Critères d'évaluation : Les informations nécessaires sont recueillies.
 - Critères d'évaluation : Les risques professionnels sont évalués.

- ✓ Compétence C2-CO2 : Organiser l'opération dans son contexte
 - Critères d'évaluation : Le poste de travail est organisé avec ergonomie.

- ✓ Compétence C7-CO5 : Valider le fonctionnement de l'installation
 - Critères d'évaluation : L'installation est mise en fonctionnement conformément aux prescriptions.
 - Critères d'évaluation : Le fonctionnement est conforme aux spécifications du cahier des charges (y compris celles liées à l'efficacité énergétique).

- ✓ Compétence C10-CO7 : Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
 - Critères d'évaluation : La recherche d'information est faite avec pertinence.

- ✓ Compétence C11 : Compléter les documents liés aux opérations
 - Critères d'évaluation : Les informations nécessaires sont identifiées.

- ✓ Compétence C12-CO8 : Communiquer entre professionnels sur l'opération
 - Critères d'évaluation : Les difficultés sont remontées à la hiérarchie

TITRE : Paramétrage HARMONYS**CIBLE :** Classe de 1^{er} Bac Pro MELEC**CONTEXTE**

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève paramètre le système Harmonys IP.

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS réf KI8x

LIENS ASSOCIES

www.bodet-time.com

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

ACTIVITÉS METIERS

- **A1** : préparation
- **A2** : réalisation
- **A3** : mise en service
- **A5** : communication

- T 1-1/TA 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple / prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser dans leur environnement
- T 1-3=TA 1-2 : vérifier et compléter si besoin la liste des matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations
- T 2-1=TA 2-1 : organiser le poste de travail
- T 3-1/TA 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation / réaliser les vérifications, les réglages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation
- T 3-2/TA 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation / participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation
- T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation
- T 5-2=TA 5-1 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe
- T 5-3 : conseiller le client, lui proposer une prestation complémentaire, une modification ou une amélioration

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-CO1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte
 - Critères d'évaluation : Les informations nécessaires sont recueillies.
 - Critères d'évaluation : Les risques professionnels sont évalués.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes liées à l'efficacité énergétique sont repérées.
- ✓ Compétence C2-CO2 : Organiser l'opération dans son contexte
 - Critères d'évaluation : Après inventaire, les matériels, équipements et outillages manquants sont listés.
- ✓ C3 : Définir une installation à l'aide de solutions préétablies
 - Critères d'évaluation : Le dossier technique des opérations est constitué et complet.
 - Critères d'évaluation : La solution technique proposée intègre les enjeux d'efficacité énergétique.
- ✓ C5-CO4 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
 - Critères d'évaluation : Les mesures liées à l'efficacité énergétique sont réalisées.
 - Critères d'évaluation : Les essais adaptés sont réalisés.
 - Critères d'évaluation : Les grandeurs contrôlées sont correctement interprétées au regard des prescriptions.
- ✓ C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation
 - Critères d'évaluation : Les réglages sont réalisés conformément aux prescriptions.
 - Critères d'évaluation : Les réglages prennent en compte l'efficacité énergétique.
 - Critères d'évaluation : Les paramétrages guidés sont réalisés conformément aux prescriptions.

- ✓ Compétence C7-CO5 : Valider le fonctionnement de l'installation
 - Critères d'évaluation : L'installation est mise en fonctionnement conformément aux prescriptions.
 - Critères d'évaluation : Le fonctionnement est conforme aux spécifications du cahier des charges (y compris celles liées à l'efficacité énergétique).
 - Critères d'évaluation : Les opérations nécessaires à la levée de réserves sont faites.

- ✓ Compétence C10-CO7 : Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
 - Critères d'évaluation : La recherche d'information est faite avec pertinence.
 - Critères d'évaluation : Les moyens et outils de communication numériques sont exploités avec pertinence.
 - Critères d'évaluation : Les moyens et outils de communication sont exploités de manière éthique et responsable.

- ✓ Compétence C11 : Compléter les documents liés aux opérations
 - Critères d'évaluation : Les documents sont complétés ou modifiés correctement.

- ✓ Compétence C12-CO8 : Communiquer entre professionnels sur l'opération
 - Critères d'évaluation : Les contraintes techniques liées à la performance énergétique de l'installation sont expliquées.

- ✓ Compétence C13-CO9 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération
 - Critères d'évaluation : Les besoins du client sont collectés.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes techniques d'utilisation et de performances énergétiques de l'installation sont expliquées.
 - Critères d'évaluation : Les usages et le fonctionnement de l'installation sont maîtrisés par le client/l'utilisateur

TITRE : Paramétrage HARMONYS**CIBLE :** Classe de 1^{er} Bac Pro MELEC**CONTEXTE**

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève paramètre le système MELODYS DHF.

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS réf KI8x

LIENS ASSOCIES

www.bodet-time.com

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

ACTIVITÉS METIERS

- **A1** : préparation
- **A2** : réalisation
- **A3** : mise en service
- **A5** : communication

- T 1-1/TA 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple / prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser dans leur environnement
- T 1-3=TA 1-2 : vérifier et compléter si besoin la liste des matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations
- T- 2-1=TA 2-1 : organiser le poste de travail
- T 3-1/TA 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation / réaliser les vérifications, les réglages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation
- T 3-2/TA 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation / participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation
- T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation
- T 5-2=TA 5-1 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe
- T 5-3 : conseiller le client, lui proposer une prestation complémentaire, une modification ou une amélioration

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-CO1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte
 - Critères d'évaluation : Les informations nécessaires sont recueillies.
 - Critères d'évaluation : Les risques professionnels sont évalués.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes liées à l'efficacité énergétique sont repérées.
- ✓ Compétence C2-CO2 : Organiser l'opération dans son contexte
 - Critères d'évaluation : Après inventaire, les matériels, équipements et outillages manquants sont listés.
- ✓ C3 : Définir une installation à l'aide de solutions préétablies
 - Critères d'évaluation : Le dossier technique des opérations est constitué et complet.
 - Critères d'évaluation : La solution technique proposée intègre les enjeux d'efficacité énergétique.
- ✓ C5-CO4 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
 - Critères d'évaluation : Les mesures liées à l'efficacité énergétique sont réalisées.
 - Critères d'évaluation : Les essais adaptés sont réalisés.
 - Critères d'évaluation : Les grandeurs contrôlées sont correctement interprétées au regard des prescriptions.
- ✓ C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation
 - Critères d'évaluation : Les réglages sont réalisés conformément aux prescriptions.
 - Critères d'évaluation : Les réglages prennent en compte l'efficacité énergétique.
 - Critères d'évaluation : Les paramétrages guidés sont réalisés conformément aux prescriptions.

- ✓ Compétence C7-CO5 : Valider le fonctionnement de l'installation
 - Critères d'évaluation : L'installation est mise en fonctionnement conformément aux prescriptions.
 - Critères d'évaluation : Le fonctionnement est conforme aux spécifications du cahier des charges (y compris celles liées à l'efficacité énergétique).
 - Critères d'évaluation : Les opérations nécessaires à la levée de réserves sont faites.

- ✓ Compétence C10-CO7 : Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
 - Critères d'évaluation : La recherche d'information est faite avec pertinence.
 - Critères d'évaluation : Les moyens et outils de communication numériques sont exploités avec pertinence.
 - Critères d'évaluation : Les moyens et outils de communication sont exploités de manière éthique et responsable.

- ✓ Compétence C11 : Compléter les documents liés aux opérations
 - Critères d'évaluation : Les documents sont complétés ou modifiés correctement.

- ✓ Compétence C12-CO8 : Communiquer entre professionnels sur l'opération
 - Critères d'évaluation : Les contraintes techniques liées à la performance énergétique de l'installation sont expliquées.

- ✓ Compétence C13-CO9 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération
 - Critères d'évaluation : Les besoins du client sont collectés.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes techniques d'utilisation et de performances énergétiques de l'installation sont expliquées.
 - Critères d'évaluation : Les usages et le fonctionnement de l'installation sont maîtrisés par le client/l'utilisateur